"Europe contre le sida": prolongation jusqu'à la fin de 1994 du plan d'action 1991-1993

1993/0483(COD) - 19/06/1995 - Acte final

La Décision 1729/95/CE du Parlement européen et du Conseil prolonge jusqu'au 31.12.1995 le programme "l'Europe contre le sida". Les crédits affectés aux actions prévues seront arrêtés dans le cadre de la procédure budgétaire. La Commission présentera un rapport au Conseil au terme de la mise en oeuvre du plan d'action. Le plan d'action 1994/1995 couvre sept domaines d'activité: - Domaine d'activité 1: Evaluation des connaissances, desattitudes et des comportements du grand public et de certains groupes cibles (populations à habitudes ou à environnement à risque, communautés marginalisées), campagnes d'information et de sensibilisation du public et de ces groupes; - Domaine d'activité 2: Mesures destinées aux enfants et aux jeunes (aide aux échanges d'informations et à la promotion d'un matériel pédagagique approprié, aide au développement des programmes des Etats membres); - Domaine d'activité 3: Prévention de la transmission du VIH parmi certains groupes et dans des contextes particuliers (problèmes liés au tourisme et aux personnes qui voyagent au sein de la Communauté; milieu carcéral; consommateurs de drogues par voie parentérale; femmes exposées à des risques particuliers, y compris prostituées et toxicomanes; transmission mère/enfant; jeunes gens homosexuels et bisexuels); - Domaine d'activité 4: Assistance sociale et psychologique (diffusion de manuels, de bulletins d'information, échanges d'expériences sur les modèles d'assistance); - Domaine d'activité 5: Collecte de données relatives au VIH (assistance au centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida, encouragement au développement d'une formation spécialisée dans ce domaine); - Domaine d'activité 6: Lutte contre la discrimination à l'encontre des personnes séropositives, des malades du sida et de leur entourage; - Domaine d'activité 7: Coordination avec d'autres programmes ayant trait au VIH.